

Éducation. Comment se passera la rentrée à l'école des Tilleuls ?

Fortement endommagée par un incendie, début août, l'école du Plateau pourra malgré tout accueillir l'ensemble des élèves, le jeudi 2 septembre.

Dans la nuit du mercredi 4 au jeudi 5 août, l'école des Tilleuls, sur le Plateau, a été la proie d'un incendie. Les flammes ont partiellement détruit l'établissement, qui accueille 450 élèves de [Mondeville](#), [Colombelles](#) et [Giberville](#), entre maternelle et primaire. « **Six classes, deux bureaux administratifs et des toilettes ont été impactés** », détaillent les mairies des trois communes, dans un courrier adressé aux parents pour leur préciser les modalités de la rentrée scolaire.

Deux ans de travaux

À l'étage, deux classes ont été entièrement détruites, et deux autres nécessitent des travaux de nettoyage et de rénovation. Au rez-de-chaussée, deux classes, ainsi que la salle de motricité, resteront fermées le temps des travaux.

Les classes ordinairement accueillies dans les six salles inutilisables seront redéployées dans des salles réaménagées dans les ailes nord et sud du bâtiment, épargnées par les flammes. « **Nous avons pris en compte trois impératifs : maintenir les enfants au sein de l'établissement en leur offrant des conditions d'apprentissage optimales ; veiller aux conditions de travail des équipes éducatives ; mener la reconstruction à un rythme soutenu** ».

Par ailleurs, l'accès à l'école sera modifié. Les élèves de maternelle et de primaire devront emprunter la ruelle située entre l'aile nord et la cantine. Enfin, l'accueil périscolaire se fera dans le bâtiment D, jusqu'aux vacances de Noël.

La mairie de [Mondeville](#), propriétaire des locaux, espère la réouverture des deux classes à nettoyer, à l'étage, d'ici Noël. « **La reconstruction de la partie fortement endommagée de l'étage est estimée à deux ans** », précise la municipalité.

N.C.



Suite à l'incendie de la nuit du 4 au 5 août, les élèves de l'école des Tilleuls devront faire le tour du bâtiment pour y pénétrer. ©Nicolas Claich/Liberté - Le Bonhomme libre.